# MAIRIE DE LA TRINITÉ 06340

# DÉLIBÉRATION DU CON

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ON DU CON ID : 006-210601498-20250211-DEL13\_RAPPOMNCA-DE

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 33 Présents: 24 Votants: / L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : Envoyée le vendredi 24 janvier 2025

**OBJET : DELIBERATION N°13 -** Communication du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2023

M, Ladislas Polski

Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy

M. Didier David

Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex

M. Stéphane Poulet

Mme Isabelle Depagneux-Segaud

M. Jean-Paul Genieys

Mme Chantal Carrié

M. Alain Brunetti

Mme Marie-Pierre Parini

M. Jacques Bisch

M. Charlie Ferrero

Mme Noëlle Dyot-Gerardin

M. Maurice Bernardi

Mme Fabienne Bermond

Mme Sophie Bournot

**Mme Marion Troyat** 

M. Fabien Bonnafoux

M. Jean-Marie Fort

Mme Isabelle Martello

M, Didier Razafindralambo

Mme Annick Meynard

**Mme Virginie Escalier** 

M. Guy Ferrandez

## **EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS:**

M. Alain Junguené représenté par Mme Isabelle Depagneux-Segaud Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Stéphane Poulet

Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero

M. Christophe Bosio représenté par M. Didier David

M. Gilles Ugolini représenté par Mme Chantal Carrié

M. Laurent Portelli représenté par Mme Marie-Pierre Parini

Mme Sabrina Missud-Guillet représentée par Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy

Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex

M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

#### ABSENT(E)S:

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

ما مُناطِيد



Publié le





### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du jeudi 6 février 2025

N° 13

<u>Rapporteur</u>: Monsieur le Maire

<u>Direction</u>: : Direction générale des services

Objet : Communication du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole

Nice Côte d'Azur pour l'année 2023

<u>Domaine</u> : 5- Institutions et vie politique - 5.7- Intercommunalité

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

**VU** la transmission par la Métropole Nice Côte d'Azur, en date du 25 novembre 2024, du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023,

**Considérant** que le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

**Considérant** que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prendre acte de la présentation du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Ladislas POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité

Il s'agit d'une présentation, aucun vote n'est suscité